

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 4 novembre 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (25) : Jean Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Jean Louis BRUNET, Jacky COLL, Michel SANTANACH, Alain BOUSQUET, Daniel MARIN, Georges VICENS, Jean Luc SEGUY, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Simone RITLEWSKI, Jean Louis SARDA, Pierre RIU, Jean Louis LACUBE, Michel POUDADE, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Antoine TAHOSES, Jean Pierre JULIEN, François DELCASSO, Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille), Jean Pierre INGLES (procuration à Jacky Coll)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Michel BATLLO, Jean Pierre Peugot, Mathieu Altadill

Date de convocation : 22 octobre 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Fonds de concours Mont Louis - lanternes éclairage public

Le Lundi 4 novembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de La Llagonne, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la commune de Mont Louis souhaite changer certaines lanternes d'éclairage public.

Le Président présente le plan de financement :

Coût de l'opération : 17 514.04 € HT

Autofinancement communal : 10 085.04 €

Fond de concours intercommunal : 7 429 €

Le Président explique que les règles du fond de concours sont respectées.

Le Président propose donc de le soumettre au vote

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :

- D'ATTRIBUER A LA COMMUNE DE MONT LOUIS LE FOND DE CONCOURS COMME PRESENTE CI-DESSUS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 4 novembre 2019

Envoyé le 05-11-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 05-11-2019
NOTIFICATION FAST

Jean Louis DEMELIN
Président

